

5. *Décide* de donner la plus haute priorité à cette question lors de sa vingt-cinquième session;

6. *Invite* le Secrétaire général à présenter un nouveau rapport sur la question à l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session.

1835^e séance plénière,
16 décembre 1969.

2598 (XXIV). Habitation, construction et planification

L'Assemblée générale,

Reconnaissant que l'habitat humain ne cesse de se détériorer et qu'il importe de mobiliser les ressources nationales et internationales afin de l'améliorer,

Reconnaissant en outre que le secteur de l'habitation, de la construction et de la planification joue un rôle important dans le développement économique et social et qu'il est souhaitable de lui accorder le rôle qui convient dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Ayant présents à l'esprit le rapport et les recommandations du Cycle d'études interrégional sur l'habitation rurale et les services collectifs qui s'est tenu à Maracay (Venezuela) du 2 au 19 avril 1967⁴⁴, qui a suggéré que le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification accordent une plus grande attention à l'habitation rurale et aux services communautaires, car il s'agit de l'un des plus grands problèmes qui se posent aux pays en voie de développement dans le secteur de l'habitation,

Rappelant sa résolution 2036 (XX) du 7 décembre 1965, qui a trait en partie à la préparation de rapports intérimaires biennaux sur les mesures prises par les Etats Membres en vue de résoudre leurs difficultés en matière d'habitation, de construction et de planification,

Rappelant en outre la résolution 1299 (XLIV) du Conseil économique et social, en date du 28 mai 1968, dans laquelle le Conseil a suggéré d'apporter certains changements au système de rapports biennaux prévu dans la résolution 2036 (XX) de l'Assemblée générale,

Tenant compte de la note du Secrétaire général⁴⁵,

Souscrivant aux recommandations faites par le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées en ce qui concerne la réduction du volume de la documentation, telles qu'elles ont été approuvées dans la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1966,

⁴⁴ ST/TAO/SER.C/103.

⁴⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/7679.

1. *Fait sienne* la résolution 1299 (XLIV) du Conseil économique et social et décide de remplacer les rapports biennaux prévus dans la résolution 2036 (XX) de l'Assemblée générale par une enquête quinquennale sur le logement, de caractère analytique et comparatif;

2. *Prie* le Secrétaire général de préparer aussitôt que possible, et en tout cas d'ici à 1975, conformément à la résolution 2036 (XX), une enquête sur le logement qui accorde la même importance au secteur rural qu'au secteur urbain de l'habitation, en fonction particulièrement des besoins et des problèmes des pays en voie de développement et compte tenu des résultats de la série de recensements de la population et de l'habitation qui seront entrepris en 1970;

3. *Recommande* que, lors de l'élaboration de la stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il soit dûment tenu compte des problèmes qui se posent en matière d'habitation, de construction et de planification, étant donné l'influence sans cesse plus néfaste que l'insuffisance des logements et des installations collectives exerce sur le développement économique et social de l'habitat rural et urbain;

4. *Prie en outre* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-cinquième session, en se fondant sur la documentation dont il disposera, y compris les données relatives au logement rassemblées par l'Organisation internationale du Travail, un rapport identifiant les problèmes auxquels doivent faire face les Etats Membres dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification et les priorités qu'ils doivent attribuer, et donnant notamment des renseignements sur les tendances des coûts de la construction et du financement et sur la nécessité de construire des logements destinés aux familles à faible revenu, des logements ruraux et des installations collectives et de procéder à des améliorations du milieu, ainsi que ses conclusions et recommandations en la matière;

5. *Décide* d'examiner la question de l'habitation, de la construction et de la planification, en tant que question prioritaire, à sa vingt-cinquième session.

1835^e séance plénière,
16 décembre 1969.

2599 (XXIV). Question des personnes âgées et des vieillards

L'Assemblée générale,

Regrettant que son programme de travail chargé ne lui ait pas permis d'examiner à sa vingt-quatrième session la question des personnes âgées et des vieillards,

Décide de donner la priorité à cette question et de l'examiner comme il convient à sa vingt-cinquième session.

1835^e séance plénière,
16 décembre 1969.

* * *

Autres décisions

Rapports du Conseil économique et social

(Point 12)

A sa 1834^e séance plénière, le 15 décembre 1969, l'Assemblée générale a pris acte des décisions de la Troisième Commission figurant aux paragraphes 41 à 45 de son rapport⁴⁶.

⁴⁶ *Ibid.*, point 12 de l'ordre du jour, document A/7840.